



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 mars 2021  
Français  
Original : anglais

### Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le 10 mars 2021, le Conseil de sécurité ayant examiné, conformément à la procédure énoncée dans le document [S/2020/372](#), arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de COVID-19, la question intitulée « La situation au Myanmar », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Rappelant sa déclaration à la presse SC/14430 du 4 février 2021, le Conseil de sécurité exprime à nouveau sa profonde préoccupation face à la situation que connaît le Myanmar depuis la déclaration de l'état d'urgence par l'armée, le 1<sup>er</sup> février, et la détention arbitraire de membres du Gouvernement, notamment la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, et le Président, Win Myint. Il demande à nouveau que les personnes concernées soient libérées immédiatement.

Le Conseil condamne fermement les violences commises contre des manifestants pacifiques, notamment des femmes, des jeunes et des enfants. Il exprime sa vive préoccupation face à l'imposition de restrictions à l'égard des membres du personnel médical, de la société civile, des membres des syndicats, des journalistes et des membres des médias et réclame la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement. Il demande à l'armée de faire preuve de la plus grande retenue et souligne qu'il suit la situation de près.

Le Conseil maintient son soutien à la transition démocratique au Myanmar et souligne la nécessité de préserver les institutions et les processus démocratiques, de s'abstenir de toute violence, de respecter pleinement les droits humains et les libertés fondamentales et de faire prévaloir l'état de droit. Il encourage la poursuite d'un dialogue constructif et de la réconciliation, conformément à la volonté et aux intérêts du peuple du Myanmar.

Le Conseil réaffirme son soutien sans faille aux organisations régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui se dit prête à aider le Myanmar activement et de manière pacifique et constructive. Il salue les efforts constants qu'elle déploie pour dialoguer avec toutes les parties intéressées au Myanmar. Il se félicite de la tenue récente d'une réunion informelle des ministres de l'ASEAN, le 2 mars, et accueille avec satisfaction les déclarations faites le même jour ainsi que le 1<sup>er</sup> février, dans lesquelles le Président de l'ASEAN a rappelé les buts et principes de la Charte de cette organisation, notamment les principes de démocratie, de respect de l'état de droit, de bonne gouvernance, de protection des droits humains et de respect des libertés fondamentales, et demandé à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de rechercher une solution pacifique par un dialogue constructif et une réconciliation pragmatique dans l'intérêt de la population et de ses moyens de subsistance.



Le Conseil réaffirme son appui aux bons offices de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et invite celle-ci à maintenir la communication et à continuer de s'efforcer d'avoir des échanges nourris avec l'ensemble des parties intéressées au Myanmar, où il l'engage à se rendre dès que possible.

Le Conseil continue de demander que soit assuré un accès humanitaire sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin et souligne que la situation actuelle risque d'aggraver les difficultés que connaissent déjà l'État rakhine et d'autres régions. Il est préoccupé par le fait que les événements récents rendent particulièrement difficile le retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés Rohingya et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Il est vital que les droits des minorités soient pleinement protégés.

Le Conseil réaffirme son soutien au peuple du Myanmar et son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité du pays.

Le Conseil reste saisi de la question. »

---